Image not found or type unknown

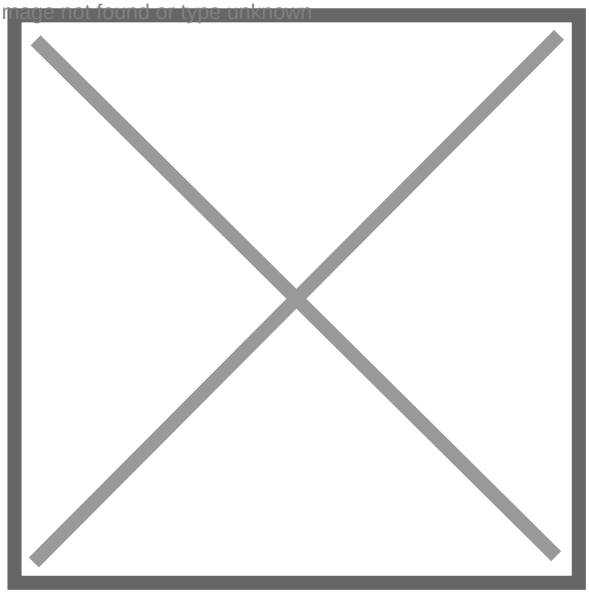

Problème administratif avec mon lycée

Par **fatou**, le **18/05/2007** à **14:05**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année de BTS TRANSPORT dans le lycée public Jean Lurçat Pataydu 13 ème arrondissement de PARIS. J'ai appris récemment que ma grand mère était gravement malade et j'ai donc pris la décision d'aller la voir pour m'occuper d'elle à partir du **23 juin 2007**. Cependant l'école prend fin le **30 juin 2007** et je ne peux pas reporter mon départ. J'ai donc écrit une lettre au proviseur afin de lui exposer mon cas et le prévenir de mon absence, malheuresement il m'a informé que si je n'étais pas présente durant cette semaine **(du 23 juin au 30 juin 2007)**durant laquelle il y aura un retour de stage, c'est à dire un point avec nos professeurs sur nos stages en entreprise **je serai virée. Est-ce légal?A t'il le droit de me virer???**AIDEZ MOI SVP JE NE SAIS PAS COMMENT FAIRE!!!!Je vous remercie.

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **14:33**

Bonjour!

Que dit le réglement intérieur de votre lyçée?

Cdt.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés